

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 OCTOBRE 2019

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Élisabeth GUYOT, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Sandrine LABAUME, Rémy PARRIER, Delphine LABAT GAL, Jean-Pierre JOULAIN.

Absents : Anthony CATHAUD procuration à Michel RIEU, Laetitia MARION, Blandine MARQUIS, Laetitia JUAN.

Secrétaire de séance : Anne MARQUIS

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2019

Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet de remarques, il est approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Par délibérations du comité syndical du Syndicat d'Irrigation Drômois du 21 mars 2019 le syndicat a adopté le projet des nouveaux statuts du S.I.D. applicables après les élections municipales de 2020 ainsi que le retrait des Communes de Mirmande et Saulce sur Rhône. Le conseil municipal est appelé à donner un avis sur ces décisions. Accepté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU FUTUR COLLÈGE

En l'absence d'éléments suffisants, ce point n'est pas discuté.
La délibération sera reportée à une date ultérieure.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association le Sou des Ecoles de St Paul Trois Châteaux sollicite la commune pour obtenir une subvention de 500 € afin d'organiser des activités sur la commune de Suze la Rousse

dans le cadre de la Fête du Livre de Jeunesse en janvier 2020, en partenariat avec la bibliothèque. D'autre part, le Comité des Fêtes a fourni un décompte du nombre de tickets de manège offerts aux enfants des écoles dans le cadre de la fête foraine des vendanges que la commune s'est engagée à rembourser au Comité des Fêtes, pour un montant de 930 €.
Approuvé à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE LA TEOM PAR LES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Il convient de faire reverser aux différents locataires, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par la commune pour les logements communaux.
Approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION DU MATÉRIEL (TABLES ET CHAISES)

Les conditions de locations de matériel (tables, chaises, barrières, grilles d'exposition) nécessitent une évolution, en particulier sur le montant de la caution demandée, sans modification des tarifs de location.
Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIÉTÉ DARTAGNANS (FINANCEMENT PARTICIPATIF)

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal, une commission municipale a travaillé sur un projet de pose de grilles aux portes de l'ancienne église et de la chapelle Saint-Sébastien. Ce projet permettrait à la fois d'aérer ces bâtiments anciens qui souffrent d'humidité et de permettre aux visiteurs de pouvoir observer l'intérieur des édifices à travers les grilles.
Afin de financer ce projet, la commission propose de lancer un financement participatif sur la plateforme Dartagnans. Cette société propose une convention de mandat par laquelle la commune lui confie l'organisation de la collecte de fonds moyennant une commission 8% prélevée sur les dons.
Approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créditer des articles budgétaires insuffisamment pourvus pour faire face à des dépenses imprévues.
Approuvé à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS SUR LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 « SABLES DU TRICASTIN »

Le site Natura 2000 nommé « Sables du Tricastin » dont une partie est située sur la commune de Suze la Rousse, a fait l'objet d'un long travail de concertation des collectivités locales concernées afin de modifier son périmètre.

La commune de Suze la Rousse a reçu le dossier de consultation au titre de la directive Habitats Faune Flore. Le conseil municipal doit donner son avis sur le nouveau périmètre proposé.

Tous les élus du conseil municipal ont pu consulter le dossier de consultation afin de donner leur avis en toute connaissance de cause.

Les modifications apportées sur le territoire de la commune sont peu importantes. Le périmètre existant a été très légèrement réduit pour sortir de la zone Natura 2000 des parcelles propriétés de la commune situées sur de futures zones à urbaniser. Outre cette légère modification, toutes les rives du Lez seront désormais intégrées au nouveau périmètre.

Avis favorable à l'unanimité.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ENVERS DRÔME EXPANSION – CRÉATION D'UNE VOIE COMMUNALE

En raison d'une erreur sur le permis de construire accordé à la société ADIS concernant la construction de logements sur le bien cédé par bail emphytéotique, la création d'une voie communale prévue initialement est compromise.

Monsieur le Maire a négocié un accord avec Drôme Expansion dans les conditions suivantes :

Au vu des conditions suspensives imposées par ADIS et dans l'hypothèse où la vente des parcelles BE 315 et BE 317 par Drôme Expansion à la société ADIS n'aboutirait pas, la commune de Suze la Rousse dédommagerait Drôme Expansion à hauteur de 30 000 € en échange de la cession d'une bande de terrain de 3m50 de large sur les parcelles BE 315 et BE 317 pour la création de la voie communale prévue.

Monsieur le Maire propose de valider cet accord.

Avec 8 abstentions et 7 voix pour, l'accord est refusé.

CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE ROCHEGUDE À LA STATION D'ÉPURATION DE SUZE LA ROUSSE

Depuis plusieurs années, une étude a été lancée pour étudier la possibilité de raccorder le réseau d'assainissement de la commune de RocheGude à la Station d'Épuration de Suze la Rousse qui, de par sa capacité, peut supporter le traitement des eaux usées de cette commune.

Au terme de cette étude, une convention est proposée afin de fixer les conditions techniques, administratives et financières de ce raccordement.

Approuvé à 14 voix pour et une voix contre.

CONVENTION DE SERVITUDE PASSAGE - ALIMENTATION ELECTRIQUE

Dans le cadre d'un renforcement du réseau électrique Basse Tension au chemin de la Parpeilla, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme propose une convention pour une servitude passage de ligne électrique souterraine pour un câble de 12 mètres sur la parcelle AL 429.

Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT ADN POUR L'IMPLANTATION DES LOCAUX TECHNIQUES DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Syndicat Mixte ADN s'est engagé, au travers de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97% des foyers de l'Ardèche et de la Drôme au cours des dix prochaines années.

Ce projet ambitieux nécessite l'implantation de locaux techniques nommés « Nœuds de Raccordement Optique (NRO) », et « Multi Sous Répartiteurs Optiques (MSRO) ».

Le Maire expose au conseil la proposition de ECOPLAN, maître d'œuvre du Syndicat Mixte ADN, portant convention d'occupation de la parcelle AT 479 « ZA Route de Bouchet » - parcelle répondant au mieux aux critères technico économiques requis – pour une emprise de 200 m².

Approuvé à l'unanimité.

VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Approuvé à 14 voix pour et une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS de Monsieur Joulain

A) SÉCURITÉ

1- L'entrée du parking de la montée du château n'a toujours pas été goudronnée, malgré ma troisième intervention, cette situation peut à chaque instant causer des accidents ! Quand est officiellement prévu le goudronnage de cette entrée ?

Je me décharge de toutes responsabilités, en cas d'accident.

RÉPONSE : Les travaux ont été effectués cette semaine avec quelques jours de retard à cause des intempéries ont empêché l'entreprise de travailler. En tant que conseiller municipal, vous n'avez aucune responsabilité en la matière.

2- Le chemin de la Vabre est devenu incarcrossable, et dangereux, je demande là aussi que soit précisée sa date de remise en état.

RÉPONSE : Les travaux sont actuellement en cours.

B) PLU :

Avons-nous des informations sur la programmation de l'enquête publique ?

RÉPONSE : Le dossier est en suspens pour le moment en raison de la période pré-électorale.

C) CITATION lue par Monsieur Joulain :

Le Monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire.

Albert EINSTEIN

Des conseillers municipaux font état d'un comportement irrespectueux d'une personne présente dans le public, qui se permet d'insulter le Maire.

Monsieur Médina indique que les coûts des transports pour les centres de loisirs de Tulette et St Paul sont élevés. Des solutions vont être mises en place faire baisser ce coût.

Monsieur Médina indique que les places de stationnement « minute » situées devant les boulangeries sont respectées et permettent de faciliter la fréquentation des commerces. Il propose que la commune aménage d'autres places de stationnement « minute » sur la Place du Champ de Mars et la Place de la Poste. Cette proposition obtient l'aval de l'assemblée.

Le Maire signale que la stèle au nom d'Henri Michel située au Jardin des Vignes s'est détériorée avec le temps. Il faudra refaire l'inscription ou poser une plaque en remplacement des gravures.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Concernant la terrasse du bar :

Je vous rappelle que la propriétaire a enfin déposé la demande de régularisation que nous lui demandions depuis près de 1 an.

L'obtention de cette régularisation par permis de construire mettra fin à une polémique qui n'aurait jamais du avoir lieu et régularisera leur situation surtout au niveau des responsabilités sur ce domaine public de la Place du Champ de Mars.

Nous avons donc déjà, au cours de la réunion d'urbanisme émis un avis favorable à cette régularisation. A ce jour, le dossier est étudié par les services administratifs de la Préfecture dans le cadre du RNU (DDT, ABF etc.).

Je suis heureux de cette demande de régularisation sachant que nous avons obtenu depuis longtemps l'avis favorable de M. Aramel, architecte en chef des Bâtiments de France moyennant quelques petites modifications.

Concernant le camping :

Je vous rappelle également que la propriétaire a enfin déposé la demande de régularisation que nous lui demandions depuis longtemps. Si ce dossier d'aménagement avait été déposé en amont de tous travaux comme la loi l'impose, nous n'en serions pas à la situation actuelle.

L'affaire a fait l'objet d'un Procès-Verbal établi le 5 mars 2019 par la DDT de Nyons mettant en évidence 5 infractions au Code de l'urbanisme et a été transmise par la DDT à Monsieur le Procureur de la République.

De ces faits, la commission d'urbanisme n'a pas émis d'avis sur ce dossier situé de plus en zone inondable rouge du PPRI.

Cette demande de régularisation tardive est maintenant étudiée par les services de la Préfecture dans le cadre du RNU (DDT, ABF etc.)

Nous espérons là aussi, une régularisation de la situation mettant ainsi fin à des responsabilités municipales anormales en cas de problème.

Cependant, reste encore à ce jour, un problème qui demeure, ce sont les constructions illégales et réalisées sans autorisation sur le domaine communal (canal) et les prises d'eau illicites privant le Syndicat du Tolis d'une partie de l'eau destinée à l'irrigation agricole.

En effet, malgré nos demandes, malgré un constat d'huissier réalisé le 8 juillet 2019, rien n'a abouti. Nous allons donc dans la semaine prochaine mettre l'affaire en justice.

Concernant le raccordement de Rohegude à la station d'épuration :

En ce qui concerne le raccordement du réseau assainissement collectif de Rohegude à notre station de St Bach, je rappelle que notre station ne fonctionne qu'à 20 % de sa capacité d'épuration et qu'avec Rohegude, ce sera 35 %. Donc, il n'y aura pas de problème pour raccorder les futurs réseaux de la commune de Suze la Rousse.

Je vous invite donc à émettre un avis favorable à la convention Suze-Rohegude.

Je veux enfin vous parler de mon état de santé :

La maladie est stabilisée moyennant de nombreuses dialyses à Carpentras et de nombreux séjours à l'hôpital d'Avignon pour me préparer à la dialyse péritonéale. De plus, dans le cadre d'une future greffe de rein, je dois aller souvent à Montpellier à la Peyronnie.

Cela m'occasionne de nombreuses absences et peu de disponibilités pour la Mairie.
A 4 mois de la fin de ce mandat, je fais tout pour rester au service des administrés.
Cependant, pendant mes absences, en cas de besoins, les Suziens peuvent s'adresser en toute confiance aux adjoints et en particulier à M. Hervé Medina, souvent présent en Mairie du fait de sa disponibilité totale.
Merci à tout le Conseil Municipal de votre soutien dans cette épreuve de la vie que je subis.